

La transition écologique et solidaire à l'échelon local

Déclaration du groupe de la CFDT

Pour la CFDT, la transition écologique n'est pas une option, mais une obligation qui résulte de la volonté politique de porter développement durable. Elle s'inscrit dans la Stratégie Nationale de transition Ecologique vers un Développement Durable. Sa mise en œuvre a entraîné une implication de l'ensemble des acteurs (collectivités locales, secteur privé, Etat), mais elle est actuellement insuffisante au regard des enjeux, notamment pour réduire les émissions de CO2 ou préserver la biodiversité.

Le premier objectif du CTE sera d'être fédérateur et donc de démultiplier l'implication des acteurs de la société. Il devra aussi donner à chacun le pouvoir d'agir pour un nouveau modèle de société plus sobre et qui associe progrès social, écologique, et économique.

Le second objectif du CTE sera d'être solidaire. La transition écologique sera une opportunité en termes de développement économique, de nouvelles filières d'activités et de créations d'emplois. A contrario certains secteurs économiques seront fragilisés, voire abandonnés. Ces situations ne doivent pas entraîner des drames humains ou écologiques suivants les choix retenus. Le Contrat de Transition Ecologique et Solidaire doit permettre l'acceptation sociétale qu'impose ce nouveau modèle de développement. Pour cela, l'anticipation, la concertation avec l'ensemble des acteurs au niveau local devront être activés en permanence. L'avis propose plusieurs outils déjà testés qui ne demandent qu'à être déployés. La prise en compte des transitions professionnelles est centrale compte tenu des arrêts ou réduction d'activité (centrales à charbon, centrales nucléaires,...) et des besoins nouveaux en énergies renouvelables et en rénovation thermique. Prévue dans la loi de transition énergétique, sa mise en œuvre devient urgente.

L'avis insiste à juste titre sur les conditions nécessaires afin que le contrat de transition écologique et solidaire soit utile. Pour la CFDT, il ne s'agit pas de créer un nouvel outil de communication. Le CTES devra au contraire s'articuler avec les dispositifs déjà existants, voire en supprimer ou fusionner certains après une évaluation appropriée.

Enfin, les questions de gouvernance et de moyens sont centrales car elles sont des facteurs clefs de la réussite ou non des CTES. La CFDT partage les recommandations faites. Mais dans un contexte de budgets restreints et de relations entre l'Etat et les collectivités territoriales à redéfinir, chacun doit prendre en compte les intérêts des générations futures.

Le CESE a déjà alerté sur l'urgence de préserver la planète, a analysé les actions possibles et les outils existants. Le CTES doit être cet instrument fédérateur. Le temps venu est celui de l'action.

La CFDT a voté l'avis.